

**D/04-04-23**

Le 17 Avril 2023

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL TRAVAUX DE VOIRIE 2023 ATTRIBUTION DU MARCHÉ À LA SAS BRÉHARD TP MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Le Maire de la Commune des MOUTIERS EN RETZ ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123- ;

VU la délibération n° 31-06-20 du Conseil Municipal du 8 Juin 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a donné délégation à Madame le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée en procédure adaptée > 90 000 € HT pour les travaux de voirie 2023 ;

CONSIDÉRANT que le marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle ;

CONSIDÉRANT que, conformément au CCAP, une décision d'affermissement propre à la tranche optionnelle sera prise si le pouvoir adjudicateur décide de l'exécution de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que la concurrence a joué correctement ;

CONSIDÉRANT la procédure ci-dessous :

- L'avis d'appel public à la concurrence est paru dans Ouest France Loire-Atlantique le 23 Février 2023 et a été publié sur le profil acheteur de la commune.
- Date limite de réception des offres : 27 Mars 2023 à 12h00.
- Délais de validité des offres : 120 jours à partir du jour de clôture pour la réception des offres
- Les critères de jugement des offres étaient le prix (80 %) et la valeur technique (20 %).

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Trois plis ont été reçus dans les délais, dont les candidatures ont été déclarées recevables.
Les plis ont été reçus sur la plateforme de dématérialisation.

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures et des offres :

- Après analyse des offres, en combinaison des critères de jugement, la proposition de la SAS BRÉHARD TP ressort comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

D É C I D E

Article 1^{er} : D'attribuer le marché de travaux n° 02T/2023 relatif aux travaux de voirie 2023 à la SAS BRÉHARD TP – ZA le Pont Neuf – 44320 SAINT PÈRE EN RETZ, pour les montants suivants :

- Tranche ferme (offres de base) : 65 237,55 € HT, soit 78 285,06 € TTC.
- Tranche optionnelle 1 (offres de base) : 15 980,85 € HT, soit 19 177,02 € TTC

La commune des Moutiers en Retz se réserve le droit d'affermir ou non la tranche optionnelle n° 1 au cours du marché.

Le marché est conclu pour une durée d'exécution globale de 8 semaines.

L'exécution des travaux débute, pour chaque tranche, à compte de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.



Article 2 : De signer le marché correspondant.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Expédition en est adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire
- Madame le Receveur Municipal de Pornic

Le Maire,
Pascale BRIAND



Le Maire,

Pascale BRIAND